

FIMO – FCO - PASSERELLE

FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) : formation obligatoire pour tous les conducteurs routiers de marchandises ou de voyageurs débutants.

Cette formation est organisée sur 4 semaines de formation consécutives à temps complet.

Son obtention dépend de la réussite à l'évaluation finale qui se présente sous la forme d'un QCM et d'une épreuve pratique.

Cette attestation est valable à vie, toutefois elle doit être validée tous les 5 ans par une FCO

FCO (Formation Continue Obligatoire) : anciennement connue comme FCOS (Formation Continue Obligatoire à la Sécurité). Elle est organisée sur 5 jours consécutifs. C'est une actualisation des connaissances, un audit de conduite et une formation aux nouvelles réglementations.

PASSERELLE MARCHANDISES : Cette formation est obligatoire pour tous les titulaires du permis D avec FIMO VOYAGEUR (ou équivalence) et qui souhaite exercer le métier de conducteur dans le transport de marchandises, sous réserve qu'il soit titulaire du permis C
Elle est organisée sur 35 heures.

PASSERELLE VOYAGEURS : Cette formation est obligatoire pour tous les titulaires du permis C avec FIMO MARCHANDISES (ou équivalence) et qui souhaite exercer le métier de conducteur dans le transport de voyageurs, sous réserve qu'il soit titulaire du permis D.
Elle est organisée sur 35 heures.

